

RCS : BASTIA Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00699 Numéro SIREN : 878 371 681 Nom ou dénomination : A.B.G.M MENUISERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 4848

ABGM MENUISERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : TERRA ROSSA, 20230 TAGLIO ISOLACCIO
878 371 681 RCS BASTIA

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 09 h 00,

Les associés de la société ABGM MENUISERIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, TERRA ROSSA 20230 TAGLIO ISOLACCIO, sur convocation faite lettre simple adressée à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur ANGE BOVA, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur GILLES MARCELLI, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ANGE BOVA, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur GILLES MARCELLI est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Président,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 31 880,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 880,00 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	72 446,00 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	104 326,00 euros
---	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 104 326,00 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 104 326,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2020 :
6050 euros, soit 60.50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 6050 euros

Exercice clos le 31/12/2021 :
14286 euros, soit 142.86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14286 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
ANGE BOVA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AB' with a large, sweeping flourish extending from the top left.

Le secrétaire
GILLES MARCELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Marcelli' with a stylized, cursive script.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS ABGM MENUISERIE		LEVOLLE SUTTANE	
SIRET	8 7 8 3 7 1 6 8 1 0 0 0 1 5	20230 POGGIO MEZZANA	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Bâtiment	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies			Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		34 057	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEG I D
---	-----	---	-----	--	---------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SOGEXFI PAESOLU DI PRUNETE 20221 CERVIONE Tél: 0495380227			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date: 24/03/2023 Lieu: POGGIO MEZZANA	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: PDD	
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné		Signature BOVA ANGE	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

N° 2065 bis
2023

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise LEVOLLE SUTTANE		20230 POGGIO MEZZANA	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 8 7 8 3 7 1 6 8 1 0 0 0 1 5		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	72 446	58 316	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31 880	28 416	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	105 426	87 832	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	575	511	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		2 341	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	150 481	74 054	
	Dettes fiscales et sociales	DY	44 003	28 978	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		528		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	195 059	106 411		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	300 485	194 243		
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	189 148	106 411	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF	1 688
		FG	994 369	FH		FI	994 369 643 977
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	994 369	FK		FL	994 369 645 665
	Production stockée*					FM	(11 000) 11 000
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	108 (268)
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	983 476 656 397
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	599 265 340 179
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	164 964 173 405
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	814
	Salaires et traitements*					FY	150 450 90 358
	Charges sociales (10)					FZ	32 430 13 406
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	7 084 6 660
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	65 (1)
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	954 258 624 821
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	29 218 31 576
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 218 31 576

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 114			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	27 500			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 614			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 177		90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	23 775		3 070	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	25 952		3 160	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 662		(3 160)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 012 090		656 397	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	980 210		627 981	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	31 880		28 416	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A6		obligatoires	A9	
		A8		dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
									3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ			D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II			KD			KE			KF		
CORPORELLES	Terrains					KG				KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9			KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1				KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KP			KQ			KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3			KS		4 978			KT			KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		1 273		KW			KX	1 800	
		Matériel de transport *							KY	17 417			KZ			LA	23 789
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		4 021		LC					LD
		Emballages récupérables et divers *							LE				LF			LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH				LI				LJ			
	Avances et acomptes					LK					LL				LM		
	TOTAL III					LN		27 688		LO				LP		29 602	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M				8T		
Autres participations					8U				8V			8W					
Autres titres immobilisés					1P					1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T				1U					1V			
TOTAL IV					1Q					1R			1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G		27 688		0H					0J	29 602		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	4 978	ML	4 978	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	3 073	MO	3 073	
		Matériel de transport	IV		MP	23 789	MQ	17 417	MR	17 417	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	8 034	MU	8 034	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	23 789	NH	33 501	NI	33 501	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
Autres participations		IO		OX		OY		OZ			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	23 789	OL	33 501	OM	33 501	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SOGEXFI

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 663	QA	1 661	QB		QC	4 324
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	155	QE	265	QF		QG	420
	Matériel de transport	QH	3 896	QI	3 498	QJ	14	QK	7 380
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 546	QM	1 660	QN		QO	3 206
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	8 260	QV	7 084	QW	14	QX	15 330
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	8 260	QP	7 084	QQ	14	QR	15 330

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup.et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SOGEXFI

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	O7		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	156 376	156 376		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY	7 343	7 343		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	VM				
		VB	33 081	33 081		
		VN				
		VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	18 620	18 620		
	Charges constatées d'avance	VS				
TOTAUX		VT	215 419	VU 215 419	VV	
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	150 481	150 481			
Personnel et comptes rattachés		8C	8 500	8 500			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 159	17 159			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 956	12 956			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	52	52			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	5 911	(0)	5 911		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	195 059	VZ 189 148	5 911		
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 2 2 0 2 2											
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WA		31 880	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW			
	Amendes et pénalités			WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8				
							- imposées au taux de 0 %				ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme				WN				
						- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	2 177	
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3	
												TOTAL I	WR	34 057	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WS	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV				
							- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH				
							- imposées aux taux de 19 %				WP				
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
							- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
							Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A							XA				
Produit net des actions et parts d'intérêts :												ZX			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														ZY	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														XD	
Majoration d'amortissement *														XF	34 057
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	34 057			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II	XH	34 057	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI							XJ		0		
		déficit (II moins I)													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN							XO		0		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

SAS ABGM MENUISERIE

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE													Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	58 316			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	28 416				Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions		ZE	14 286			
									Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I			OF	86 732				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	72 446			
													ZH	86 732	
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
Exercice N :													Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7				)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	50 756		53 159		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8				)	XQ	48 816		47 065		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	4 512		3 665		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES				)	ST	60 881		69 516		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	164 964		173 405		
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS				)	9Z			814		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX			814		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers									YY	114 088		77 721		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	226 325		86 796		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*									OB	115 368				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK			%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)				Si oui cocher 1 Sinon 0	
														ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15 %	JK				Plus-values à 0 %	JL	
								Plus-values à 19 %	JM				Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15 %	JN				Plus-values à 0 %	JO	
								Plus-values à 19 %	JP				Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

16

Désignation de l'entreprise : SAS ABGM MENUISERIE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	0
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	994 369
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	3 725
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	998 094
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	108
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	1 114
TOTAL 2				OM	1 221
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	676 161
Variation négative des stocks				OQ	11 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	39 252
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	65
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	726 478
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	272 837
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	272 837
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	998 094	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 7 8 3 7 1 6 8 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABGM MENUISERIE

ADRESSE (voie) LEVOLLE SUTTANE

CODE POSTAL 20230 VILLE POGGIO MEZZANA

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 0 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique 1300 Dénomination MARCELLI GILLES

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Adresse : N° Voie LEVOLLE SUTTANE

Code postal 20230 Commune POGGIO MEZZANA Pays

Forme juridique 1300 Dénomination BOVA ANGE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Adresse : N° Voie LEVOLLE SUTTANE

Code postal 20230 Commune POGGIO MEZZANA Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Fournisseurs			570.00
01/01/2022 AN S.A.N.		336.00	
01/01/2022 EX HON.SOGEXFI 1221	336.00		
31/12/2022 EX HON.SOGEXFI 1222		570.00	
42860000 Autres charges à payer			8 500.00
01/01/2022 AN S.A.N.		8 500.00	
43860000 Autres charges à payer			3 181.90
01/01/2022 AN S.A.N.		3 181.90	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 Chge except sur opérat gestion			1 943.09
01/01/2022 OD CHRG SUR EX ANT	43.09		
01/01/2022 OD CHRG SUR EX ANT	1 900.00		
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			234.00
12/07/2022 CA CB1/ Pénalité, amende fisc.pé	144.00		
12/07/2022 CA CB1/ Pénalité, amende fisc.pé	45.00		
12/09/2022 CA AMENDE-CB 02/08	45.00		
67520000 V.C Immobilisat corporelles			23 774.93
31/12/2022 OD Cession / Rebut au 31/12/2022	23 774.93		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 Prodt except opération gestion			1 113.71
01/01/2022 OD PRDT SUR EX ANT		150.24	
01/01/2022 OD PRDT SUR EX ANT		33.46	
01/01/2022 OD PRDT SUR EX ANT		286.96	
01/01/2022 OD PRDT SUR EX ANT		153.54	
20/04/2022 OD regul opt urssaf		489.51	
77520000 Pds cession Immob corporelles			27 500.00
06/12/2022 OD CESSION TOYOTA HILUX		27 500.00	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		654		2 315		1 661	71.74
21540000	Matériel industriel	1 900		1 900			
21550000	Outillage industriel	3 078		3 078			
28154000	AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	1 831		1 197		634	52.97
28155000	AMORT.OUTILLAGE INDUSTRIEL	2 493		1 466		1 027	70.05
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 517		17 113		404	2.36
21810000	Install générales, agencements	3 073		1 273		1 800	141.43
21820000	Matériel de transport	17 417		17 417			
21830000	Matériel bureau , informatique	8 034		4 021		4 013	99.81
28181000		420		155		265	170.97
28182000	AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	7 380		3 896		3 484	89.43
28183000	AMORT .MATERIEL BUREAU INFORMA	3 206		1 546		1 660	107.37
Total II		18 171		19 428		1 257	6.47
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				11 000		11 000	100.00
33500000	Travaux en cours			11 000		11 000	100.00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				27 033		27 033	100.00
40910000	Fournisseurs Avances, acompte			27 033		27 033	100.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		156 376		36 203		120 173	331.94
41100000	Clients	156 376		36 203		120 173	331.94
AUTRES CREANCES		59 043		37 482		21 561	57.52
40100000	Fournisseurs	17 358		5 305		12 052	227.17
42100000	Personnel Rémunérations dues	1 232				1 232	
42500000	Personnel-Avances et acomptes	6 111		6 361		250	3.93
44567000	Crédit de T.V.A. à reporter	3 011		6 167		3 156	51.17
44580000	Taxes sur le chiffre d'affaire	29 974		7 593		22 382	294.78
44583000	Remboursr taxe sur CA demandé			12 000		12 000	100.00
44586000	Taxes sur le chiffre d'affaire	95		56		39	69.64
46702000	LCR A VENTILER	1 262				1 262	
DISPONIBILITES		66 894		63 097		3 797	6.02
51000000	banques, établissemnt financier	66 894		63 097		3 797	6.02
Total III		282 313		174 815		107 498	61.49
TOTAL GENERAL		300 485		194 243		106 242	54.70

SOGEXFI

PASSIF			Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
			31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAL			1 000		1 000			
10100000	Capital		1 000		1 000			
RESERVE LEGALE			100		100			
10610000	Réserve légale		100		100			
REPORT A NOUVEAU			72 446		58 316		14 130	24.23
11000000	Report à nouveau(solde crédit)		72 446		58 316		14 130	24.23
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)			31 880		28 416		3 464	12.19
Total I			105 426		87 832		17 594	20.03
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES			575		511		64	12.53
45500000	Associés Comptes courants		537				537	
45512000	MARCELLI ASSOCIE		38		511		473	92.57
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS					2 341		2 341	100.00
41910000	Clients Avances et acomptes				2 341		2 341	100.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			150 481		74 054		76 427	103.20
40100000	Fournisseurs		149 911		73 718		76 193	103.36
40810000	Fournisseurs		570		336		234	69.64
DETTE FISCALES ET SOCIALES			44 003		28 978		15 026	51.85
42100000	Personnel Rémunérations dues				5 313		5 313	100.00
42860000	Autres charges à payer		8 500		8 500			
43100000	Sécurité sociale		4 701		1 655		3 047	184.13
43700000	PRO BTP		5 444		3 095		2 349	75.88
43710000	CI BTP		3 832		3 145		687	21.85
43860000	Autres charges à payer		3 182		3 182			
44210000	PAS DSN		52		8		44	575.55
44570000	Taxes sur le chiffre d'affaire		1 694				1 694	
44571100	TVA A 10%		11 262		3 030		8 232	271.65
45700000	Associés Dividendes à payer		5 336		1 050		4 286	408.19
AUTRES DETTES					528		528	100.00
41100000	Clients				528		528	100.00
Total IV			195 059		106 411		88 648	83.31
TOTAL GENERAL			300 485		194 243		106 242	54.70

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS			1 688		1 688	100.00
70100000 Ventes de produits finis			1 688		1 688	100.00
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	994 369		643 977		350 392	54.41
70600000 Prestations /POSE	894 030		637 805		256 225	40.17
70610000 PRESTATIONS A 5.5%	100 339		6 172		94 167	NS
Chiffre d'affaires NET	994 369		645 665		348 704	54.01
PRODUCTION STOCKEE	11 000		11 000		22 000	200.00
71335000 Variation Travaux en cours	11 000		11 000		22 000	200.00
AUTRES PRODUITS	108		268		376	140.08
75800000 Prodt divers gestion courante	108		268		376	140.08
Total des Produits d'exploitation	983 476		656 397		327 080	49.83
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	599 265		340 179		259 086	76.16
60100000 Achats stockés Matières prem.	568 129		257 108		311 021	120.97
60111000 ACHAT INTRACOM	31 136		10 316		20 821	201.83
60170000 Fournitures A, B, C, ...			72 297		72 297	100.00
60225000 Fourniture de bureau			459		459	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	164 964		173 405		8 441	4.87
60400000 Achats d'études et prestation	22 096		2 145		19 951	930.10
60410000 PRESTATION AUTOLIQUIDER	600				600	
60420000 PRESTATION TVA ART 293B CGI	28 060		48 428		20 368	42.06
60500000 Achats de matériel, équipement			2 586		2 586	100.00
60610000 Fournitures non stockables-eau	173		35		138	388.73
60611000 CARBURANT	14 091		11 213		2 877	25.66
60630000 Fournit entretien petit équipt	10 367		12 543		2 176	17.35
60640000 Fournitures administratives	1 510		1 916		407	21.22
61300000 Locations	36 751		15 220		21 531	141.46
61310000 CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL	3 105		3 023		83	2.74
61320000 Locations immobilières			720		720	100.00
61330000 LOYER LOC TOYOTA	6 168		11 618		5 450	46.91
61340000 LOYER TOYOTA	1 342		11 618		10 276	88.45
61350000 Locations mobilières	1 450		4 866		3 417	70.21
61500000 Entretien et réparations	810		4 282		3 472	81.09
61550000 sur biens mobiliers	2 567				2 567	
61600000 Primes d'assurances	9 137		5 052		4 085	80.84
61610000 Multirisques			536		536	100.00
61630000 Assurance transport			72		72	100.00
61800000 Divers	3 054		2 890		163	5.65
62260000 Honoraires	4 495		3 610		885	24.52
62270000 Frais d'actes et contentieux	16		55		39	70.29
62300000 Publicité, publications			289		289	100.00
62340000 Cadeaux à la clientèle			215		215	100.00
62360000 Catalogues et imprimés			1 000		1 000	100.00
62410000 Transports sur achats	6 350		11 368		5 018	44.15
62500000 Déplacements,misson réception	124		8 704		8 580	98.58
62510000 Voyages et déplacements	4 244		5 987		1 743	29.11
62570000 Réceptions	4 981		145		4 836	NS
62600000 Frais postaux et de télécomm.	669		500		169	33.84
62700000 Services bancaires et assimilé	1 122		885		237	26.84

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
62800000 Divers		548			548	
62850000 TRAITEMENT INFORMATIQUE		1 135	1 882		747	39.71
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			814		814	100.00
63120000 Taxe d'apprentissage			150		150	100.00
63380000 Autres			200		200	100.00
63500000 Autre impôt,taxe vers assimilé			464		464	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	150 450		90 358		60 092	66.50
64110000 Salaires, appointements	136 126		86 432		49 694	57.50
64130000 Primes et gratifications	10 000				10 000	
64140000 Indemnités et avantages divers	4 324		3 926		397	10.12
CHARGES SOCIALES	32 430		13 406		19 025	141.92
64510000 Cotisations à l'URSSAF	32 430		13 406		19 025	141.92
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	7 084		6 660		424	6.37
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	7 084		6 660		424	6.37
AUTRES CHARGES	65		1		67	NS
65800000 Chge diverse gestion courante	65		1		67	NS
Total des Charges d'exploitation	954 258		624 821		329 438	52.73
Résultat d'exploitation	29 218		31 576		2 358	7.47
Résultat courant avant impôts	29 218		31 576		2 358	7.47
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 114				1 114	
77100000 Prodt except opération gestion	1 114				1 114	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	27 500				27 500	
77520000 Pdts cession Immob corporelles	27 500				27 500	
Total des Produits exceptionnels	28 614				28 614	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	2 177		90		2 087	NS
67100000 Chge except sur opérat gestion	1 943				1 943	
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	234		90		144	160.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	23 775		3 070		20 705	674.43
67520000 V.C Immobilisat corporelles	23 775		3 070		20 705	674.43
Total des Charges exceptionnelles	25 952		3 160		22 792	721.27
Résultat exceptionnel	2 662		3 160		5 822	184.23
Total des produits	1 012 090		656 397		355 693	54.19
Total des charges	980 210		627 981		352 230	56.09
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	31 880		28 416		3 464	12.19